

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.06.2021

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le premier juin deux mil vingt et un à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2021

Étaient présents : Mmes BARRÉ, CUSSAGUET, RONDEAU, SAUTEREAU  
MM. CINIÉ, LÉPINOIS, PÉRINET, ROCHEREAU

Absences : M. DUMAS (pouvoir à Mme CUSSAGUET), Mme DUQUERROIR (pouvoir à M. PÉRINET) et M. LÉGER (pouvoir à Mme RONDEAU)

Secrétaire de séance : Mme BARRÉ

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer. Les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 consistant en un couvre-feu à 21h depuis le 19 mai 2021 par décret n° 2021-606 du 18 mai 2021, M. le Maire rappelle que, comme cela était précisé sur les convocations et l'avis public extérieur, la présente séance se tient avec un public réduit aux 6 premières personnes sans symptôme (toux, fièvre) s'étant présentés à l'ouverture de la séance munis d'une attestation dérogatoire au couvre-feu, le port du masque est obligatoire, la distance entre conseillers est d'au moins 1,5 mètres et des stylos individuels désinfectés sont fournis avec gel hydro-alcoolique disponible à volonté sur la table.

### **1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

### **2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil**

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

- 1) Aucune

### **3° - Choix de la meilleure offre pour la rénovation du parking de la salle polyvalente**

M. le Maire présente au Conseil les 3 offres reçues pour la réfection du parking de la salle polyvalente et qui étaient jointes à la convocation à la présente séance.

Après analyse des offres (réalisation technique, prix, références), le Conseil, réuni en Commission d'Appel d'Offre, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de retenir l'offre la mieux-disante pour un total de 51.437,75 € HT et autorise M. le Maire à demander des subventions pour la réalisation de cette opération auprès de la Communauté de Communes, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de nos parlementaires, puis à lancer cette opération.

### **4° - Adhésion Communale à la mutuelle d'assurance SMACL pour 2021-2027**

M. le Maire rappelle que nous adhérons à cette mutuelle SMACL (dommages aux 11 biens, responsabilité civile, véhicules à moteur, bâtiments communaux utilisés directement ou loués) depuis 2009 suite à un groupement de commande auquel nous avons adhéré. Le précédent marché étant terminé, il convient, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, de choisir notre nouvel assureur et il présente au Conseil la proposition de la SMACL Assurances/Aleassur qui était jointe à la présente convocation.

Cette mutuelle nous ayant apporté satisfaction et les tarifs proposés étant légèrement inférieurs à ceux actuels, M. le Maire propose de reconduire cette adhésion pour 2021, tacitement reconduite jusqu'au 31 décembre 2027 avec possibilité de résiliation chaque année avant le 31 août. Il propose de choisir la formule « Sans Franchise », à 3.408,37 € TTC / an en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter cette adhésion, en formule « Sans Franchise » tacitement reconduite jusqu'au 31 décembre 2027 avec possibilité de résiliation annuelle.

### **5° - Mise en place d'un service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PayFiP »**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à disposition des Collectivités territoriales et des usagers un service afin de procéder au règlement des titres de recettes : « PayFiP ».

Ce dispositif d'encaissement « PayFiP » des produits locaux de la DGFIP répond aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir effectuer leurs démarches en ligne (par internet), 24h/24, 7j/7, sans avoir à se déplacer et dans un environnement sécurisé qui offre aux usagers un service plus complet car, en plus du télépaiement (par carte bancaire), ceux-ci peuvent payer leur créance par un prélèvement unique.

M. le Maire précise que ce service doit impérativement être souscrit par toutes les Communes ayant au moins 5.000 € de recettes annuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018) et son coût est supporté par la Commune (aucune commission ni coût pour l'utilisateur) : actuellement pour les cartes bancaires de la zone euro de 0,25% du montant de la transaction + 0,05€ par opération (pour les montants inférieurs ou égaux à 20 € : 0,20% du montant de la transaction + 0,03€ par opération et, pour les cartes bancaires hors zone euro : 0,50% du montant de la transaction + 0,50 € par opération) et le service est gratuit pour les prélèvements uniques (l'utilisateur doit renseigner son RIB pour payer). À ce jour, environ 20.000 communes ont accepté ce télépaiement et la prise en charge de ces commissions, qui viennent en déduction des paiements encaissés. Pour information, pour 2019, pour les recettes éligibles à ce mode de paiement (loyers des logements communaux, cautions et loyers de la salle polyvalente...) étaient de 20.500 €, cela représenterait un maximum de 55 € de frais de commission annuels. Enfin, cette convention est résiliable à tout moment par la Commune et sans aucun préavis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ **Approuve** la mise en place du dispositif « PayFiP »
- ✚ **Autorise** M. le Maire à signer la convention entre la DGFIP et la Commune ainsi que tous les documents s'y rapportant

### **6° - Modification de statuts du Syndicat de la Fourrière**

Suite à la délibération du 22 avril 2021 du conseil du syndicat mixte de la fourrière (créé par arrêté préfectoral du 13 mars 2000) approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts, les communes de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collège respectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter cette modification et l'intégration au syndicat de ces 3 communes.

### **7° - Décision Modificative n°1 « investissement dans un logiciel en Cloud (hébergement internet) »**

M. le Maire propose au Conseil d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>						
<b>DM n°1 : Investissement dans un logiciel en Cloud (hébergement internet)</b>						
<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
D	I	21	2183	304	Matériel de bureau	- 2.100,00 €
D	I	20	2051	ONA	Concessions et droits similaires	+ 2.100,00 €
D	F	011	624	-	Transports de biens et transports collectifs	- 400,00 €
D	F	65	6512	-	Droits d'utilisation – informatique en nuage	+ 400,00 €

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ d'approuver la décision modificative N°1 telle que proposée ci-dessus

## 8° - Prêt à usage (commodat) du terrain de l'ancien stade (hors caniparc)

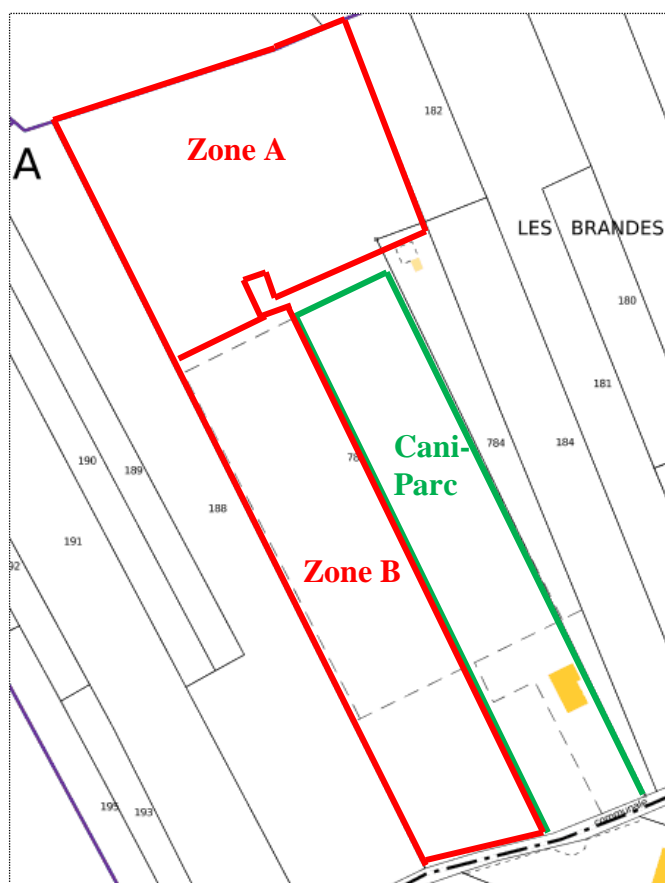
Par courrier direct aux exploitants agricoles de la Commune et affichage sur tous les panneaux d'affichage de la Commune, M. le Maire a recueilli du 26 avril au 28 mai, les candidatures pour un prêt à usage (prêt gratuit appelé « commodat ») du reste du terrain de l'ancien stade (environ 1,2 ha).

Après ces consultations (identification de l'exploitation, sa date de création, type de culture projeté sur cette parcelle (culture, plantations, élevage bovin/caprin/ovin...), taille totale des parcelles actuellement exploitée), il apparaît que la surface restante (1,2 ha) pourrait être ainsi prêtée (sous forme de prêt à usage pour une durée initiale de 3 ou 5 ans) à 2 exploitants sous forme des 2 zones de même surface (A et B) représentées sur le plan ci-contre :

Ce terrain (dit « de l'ancien stade », cadastré n°783 section A au lieu-dit « Les Brandes » et d'une surface d'environ 11.600 m<sup>2</sup> à côté du Caniparc et excluant les emprises des 2 antennes-relais de téléphonie mobile et les chemins les desservant) est desservi en voirie (voie communale n°301) et le futur exploitant de cette parcelle :

- ✚ ne devra pas porter préjudice ni aux voisins (nuisances), ni aux activités du Caniparc
- ✚ sera autorisé à le clôturer
- ✚ pourra déclarer sa surface pour la PAC
- ✚ ne devra utiliser aucun produit phytosanitaire sur ce terrain.

M. le Maire présente au Conseil les 2 candidatures reçues.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ **Décide** de prêter gratuitement (prêt à usage) pour une durée de 3 ans la zone A (environ 5.800 m<sup>2</sup>) à M. Stéphane DÉLIAS, demeurant rue du Centre, pour une activité de cultures (maïs actuellement)
- ✚ **Décide** de prêter gratuitement (prêt à usage) pour une durée de 3 ans la zone B (environ 5.800 m<sup>2</sup>) à M. Armand GRAS, demeurant au Pouyalet, pour une activité de fauchage/récolte de foin
- ✚ **Autorise** M. le Maire à établir et signer les 2 contrats correspondants.

## 9° - Adhésion à la mission optionnelle « assistance à maîtrise d'ouvrage voirie » de l'ATD16

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence Technique Départementale ATD16 intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Elle propose ainsi aux communes une mission optionnelle d'assistante à Maîtrise d'ouvrage, présentée par M. le Maire, pour un coût actuel de 10€/km linéaire (plafonné à 500 €) défini par son conseil d'administration et comportant un grand intérêt pour réaliser un état des lieux et planifier l'entretien pérenne de nos voies et chemins communaux, avec l'appui d'une structure indépendante des entreprises de réalisation des entretiens/réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ **Décide** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « assistance à maîtrise d'ouvrage voirie », à compter du 01/06/2021 et incluant notamment l'entretien de la voirie, l'assistance juridique sur les procédures de classement/déclassement et l'assistance pour la mise à jour du tableau de classement
- ✚ **Précise** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines
- ✚ **Approuve** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

## **10° - Révision du Plan Communal de Sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il intègre et enrichit les documents d'information élaborés au titre de la prévention, et complète au niveau local le plan ORSEC départemental pour organiser la protection générale des populations (décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde, et loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

Bien que non concernée a priori par un risque naturel ou technologique particulier, la Commune a souhaité en 2011 se doter de ce document facultatif qui permet une réflexion globale et de mettre en place une organisation pour être prêt en cas d'une situation déstabilisante quelconque que nous pourrions rencontrer telle qu'un phénomène climatique, un problème sanitaire ou toute perturbation de la vie collective. En attendant ce plan, M. le Maire a mis sur le site internet de la commune un document référencé CR/11/OP/001 expliquant le mécanisme national de vigilance, les conseils de comportement en cas d'alertes météorologiques orange / rouge et les fiches conseil du ministère de la santé en cas d'inondation, de canicule ou de plan grand froid.

Ce document, qui sera porté à la connaissance de la population, permet d'anticiper les conséquences des risques naturels météorologiques (tempête de vent/neige, feux de forêts/champs, canicule, grand froid, chute de grêle...), géologiques (effondrement ou glissement de terrains, inondation...), sanitaires (canicule, méningite, grippe H1/aviaire, covid...) ou technologiques (transport de matières dangereuses sur la RN141 notamment, conduites de gaz, explosion, accident routier ou ferroviaire à l'un de nos 3 passages à niveaux PN60, PN61 et PN62 de la ligne Angoulême-Limoges, accident nucléaire au Blayais ou à Civaux, pollution liquide ou aérienne par des substances toxiques ou chimiques du bourg, de villages ou de la nappe captée à Brassac ou de la Bonnieure...) auxquels la commune peut être exposée.

Les différents points analysés dans ce plan sont :

- ✚ Organisation communale de crise (schéma d'alerte des responsables communaux, poste de commandement communal, fiche actions de chaque responsable, organigramme de la municipalité, rôle et identification du référent tempête ErDF/Enedis)
- ✚ Principales actions à mener (alerte/information de la population, stratégie d'intervention communale, évacuation, accueil et hébergement de la population, registres des personnes à risques/isolées)
- ✚ Moyens et ressources recensés (moyens matériels notamment ceux mis à disposition par la Commission d'Actions Sociales de la Commune, lieux d'accueil et d'hébergement, transport et alimentation, personnes ressources, collecte/distribution d'eau potable aux habitants en cas de coupure du réseau d'adduction d'eau potable par coupure électrique prolongée ou pollution de l'eau, mécanismes de communication alternatifs en cas de coupures électrique, du réseau téléphone fixe et du réseau mobile GSM)
- ✚ Présentation générale de la commune et analyse des risques (identification/localisation des risques, points de rassemblement, populations à risques, résidents saisonniers/secondaires/touristiques, manifestations, établissements recevant du public, artisans et exploitations agricoles)
- ✚ Annuaire de crise, modèles d'arrêtés de réquisitions, questionnaires...

La précédente version (1.0 du 24/05/2011) mise à jour a été jointe à la convocation de la présente réunion et, tous les points restant à mettre à jour sont mis à jour en séance. M. le Maire se chargera ensuite de le diffuser au service spécialisé de la Préfecture, et d'en distribuer un exemplaire aux conseillers à l'occasion des prochaines élections ou au prochain conseil et sera disponible en Mairie et en téléchargement sur notre site internet. Cette nouvelle version est applicable immédiatement.

## **11° - Questions et informations diverses**

- a) M. le Maire informe l'ensemble des propriétaires de biens fonciers sur la Commune que, dans le cadre du projet de reprise de la maîtrise foncière de nos 4.000 parcelles, la Commune peut se porter acquéreuse des parcelles non-constructibles auprès des propriétaires ne souhaitant plus les conserver. Les objectifs de ces acquisitions sont notamment de procéder à des remembrement pour former de nouvelles parcelles de taille raisonnables (1 à 5 ha maximum) qui pourront être proposées en location à de petits exploitants locaux, maraichers, permaculteurs, forestiers engagés dans une démarche de gestion durable et écologique de ces parcelles, notamment des forêts (pas de coupes rases, replantations d'espèces diversifiées et robustes...). Les parcelles seront acquises au prix du marché, en franchise de frais d'acte, et les locations seront réalisées par des baux agricoles sur 3, 6 ou 9 ans avec des tarifs avantageux. Dans le même temps, une démarche est en cours de finalisation avec la SAFER pour identifier et prendre possession des biens abandonnés qui pourront être remembrés et loués dans les mêmes conditions.

- b) Les habitants qui le souhaitent peuvent venir retirer en Mairie gratuitement (un par foyer) des bouchons-pièges pour frelons asiatiques, utilisé avec succès depuis plusieurs années dans les petites et grandes zones agricoles nationales et internationales : il est à positionner sur le goulot d'une bouteille d'eau en plastique et avec un fond rempli de substances alimentaires naturelles destinées à attirer les frelons asiatiques (1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc et 1/3 de sirop de grenadine ou cassis ou miel) et peut être suspendu à un arbre ou le long de la maison.
- c) En partenariat avec Orange et Emmaüs, la Commune organise la collecte de téléphones mobiles usagés pour un recyclage optimisé : les habitants sont invités à venir les déposer en Mairie.
- d) Concernant les élections départementales et régionales prévues les dimanches 20 et 27 juin, l'organisation de ces 2 scrutins en même temps sera spécifique (1 seul électeur à l'intérieur de la Mairie, double-circuit de vote avec 2 isolements et 2 urnes pour bien séparer les 2 scrutins et permettre de voter à un seul ou aux 2 scrutins au choix de l'électeur) et les permanences de la journée seront séparées en 3 parties suivies du double dépouillement (d'abord élection départementale puis régionale) :
- 1° - 8h-11h : 20/06 : M. le Maire, Mme DUQUERROIR, Mme BARRÉ  
27/06 : M. CINIÉ, M. LÉPINOIS et M. ROCHEREAU
  - 2° - 11h-14h : Mme RONDEAU, Mme CUSSAGUET, M. DUMAS
  - 3° - 14h-18h : 20/06 : M. le Maire, Mme SAUTEREAU, M. CINIÉ  
27/06 : M. le Maire, Mme SAUTEREAU, Mme DUQUERROIR
  - 4° - Dépouillement des résultats (18h) : M. le Maire, Mmes CUSSAGUET, SAUTEREAU, RONDEAU, DUQUERROIR, BARRÉ et MM. CINIÉ, LÉGER, DUMAS, LÉPINOIS
- e) Concernant les visites des villages, elles seront organisées, comme habituellement, sous forme de 3 groupes de 2 à 3 élus chacun (rendez-vous devant la Mairie à 9h45)
- Samedi 19 juin (10h à 12h) : la Saille, la Fayolle, Petit-Bord, la Quérillière, Montpioux, l'Âge
    - M. le Maire, Mme CUSSAGUET, M. DUMAS, M. CINIÉ, Mme SAUTEREAU, Mme RONDEAU, Mme BARRÉ
  - Samedi 26 juin (10h à 12h) : le Bourg, la Gasse, le Pouyalet, le Mas-Foubert, la Messandière
    - M. le Maire, Mme CUSSAGUET, M. DUMAS, M. CINIÉ, Mme SAUTEREAU, Mme RONDEAU, Mme BARRÉ, M. ROCHEREAU, M. LÉGER, M. LÉPINOIS
- f) Monsieur le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
- VSE : Prévu en juin
  - CFFA : Pas de date fixée
  - CAS : Pas de date fixée
  - CCP : 19 et 26 juin 2021 (puis en juin 2023)
  - BCA : Pas de date fixée
  - CBAO : Pas de date fixée
  - CCID : Pas de date fixée (avril 2022)
- g) Points majeurs des réunions communales :
- 
- h) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
- 26/04 : Comité de pilotage mise à 2x2 voies RN141 avec Préfecture, DREAL, DIRCO, DDT, Grain de Sable, Région, Département, CCCL, Maires : Mise en service tronçon Exideuil-Roumazières (135M€) fin 2024, Premiers travaux du tronçon Roumazières-Chasseneuil (8,5km, 2 passages agricoles, 11 ouvrages hydrauliques, 5 ouvrages d'art, 1 aire de repos 90 PL, rétablissement RD365 par tunnel 4x4, rétablissement de la VC des Mias à Fontafie et rétablissement d'un CR de Suaux à définir) mi-2023. Fortes inquiétudes pour la période 2025-2028 pour le trafic non-régulé traversant la Commune et Fontafie (Nieuil).
- i) Calendrier des événements publics à venir :
- Élections Régionales et Départementales : dimanches 20 et 27 juin
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 20/07 matin
- j) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
- Aucun

La séance est levée à 22h30. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 21 septembre à 20h30**.